



Hêtre vit vent – 44 rue de THIONVILLE, FREISTROFF (57320) -

Association inscrite auprès du Tribunal d'Instance de METZ

Volume 177 Folio n°190- Siret : 841 915 937 00012

hetrevitvent@laposte.net - ☎ 06 77 75 79 28

www.hetrevitvent.fr - <https://www.facebook.com/hetre.vit.vent>

Randonnée VTT du dimanche 28 août 2022

Règlement

La randonnée VTT est ouverte à tous et s'inscrit en dehors de tout cadre de compétition.
Les participants sont tenus de respecter le règlement ci-dessous.

1. Conditions de circulation

Vous devez respecter strictement :

- le Code de la route
- le balisage
- les indications des organisateurs
- l'environnement en ne jetant aucun détritux dans la nature

Attention : certaines portions du tracé sont communes avec des sentiers de randonnée pédestre. Soyez vigilants et respectez les autres usagers.

Vous ne devez pas :

- faire de départ groupé ni circuler en groupe sur la voie publique ;
- utiliser les chemins en dehors de la journée du 28 août, l'autorisation de passage sur certains terrains étant délivrée à titre exceptionnel et limitée à cette seule journée ;
- accompagner un participant à l'aide d'un engin motorisé (sauf VTT électriques).

2. Parcours

- 15 km avec environ 200 m de dénivelé
- 25 km avec environ 400 m de dénivelé
- 37 km avec environ 600 m de dénivelé
- 49 km avec environ 850 m de dénivelé
- 60 km avec environ 1000 m de dénivelé

3. Lieu et horaires

Départ et arrivée dimanche 28 août 2022 à la salle des fêtes d'Anzeling, située rue de Metz à côté du stade

Horaires d'inscription :

15 et 25 km : de 7h30 à 10h00

37 km : de 7h30 à 9h30

49 et 60 km : de 7h30 à 9h00

Départ libre après l'inscription. Aucun classement.

4. Dates et tarifs d'inscription

	Pré-inscriptions jusqu'au 23 août inclus	Pré-inscriptions du 24 au 27 août Inscriptions sur place le 28 août
- de 12 ans (personnes nées en 2009 et après)	Gratuit	
+ de 12 ans (personnes nées avant 2009)	3€	5€

5. Ravitaillements sur les circuits

Les circuits comportent un ou plusieurs ravitaillements accessibles gratuitement pour les participants inscrits.

Les circuits de 15 km et 25 km comportent un ravitaillement.

Le circuit de 37 km comporte deux ravitaillements.

Le circuit de 49 km comporte trois ravitaillements.

Le circuit de 60 km comporte quatre ravitaillements.

Les ravitaillements sont composés d'eau et sirop et divers produits sucrés et salés.

Des gobelets réutilisables seront en vente sur le site de départ, au prix de 1€ et pourront être remis à la fin de la randonnée au stand dédié contre restitution de la somme d'achat.

Il est également possible d'apporter sa propre gourde.

6. Frais

Les frais autres que ceux imposés pour l'organisation de la manifestation restent à la charge des participants : buvette et petite restauration sur le site de départ et d'arrivée, réparations...

7. Responsabilité

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance « Responsabilité civile ».

L'organisation recommande aux participants de souscrire personnellement un contrat d'assurance « individuelle accident ».

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol, de défaillance physique et/ou psychique.

La participation à la randonnée se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tous recours contre l'organisateur en cas de dommages et séquelles durant la randonnée.

8. Sécurité

Le port du casque est obligatoire. L'utilisation d'un vélo tout terrain en bon état de fonctionnement et de vêtements conçus pour la pratique du VTT est vivement recommandée.

La vitesse doit être maîtrisée en toutes circonstances et les autres usagers doivent être croisés ou dépassés avec précaution et courtoisie.

Tout participant doit se conformer à la signalisation mise en place (humaine, panneaux, rubalise).

Il est interdit de quitter les chemins autorisés et de pénétrer dans les terrains et bâtiments, notamment au niveau des terrains militaires en raison de la dangerosité des sites traversés.

9. Mesures de sécurité sanitaire

- Chaque participant s'engage à respecter les consignes sanitaires spécifiques mises en place sur l'événement. Le non-respect de ces consignes pourra entraîner la non-participation à l'événement.

10. Participation des mineurs

Les mineurs devront obligatoirement être accompagnés par un adulte et seront placés sous sa responsabilité.

Ils devront également fournir une autorisation parentale pour la participation à la randonnée.

11. Droit à l'image

La signature du bulletin d'inscription autorise l'organisateur à utiliser toute image fixe ou audiovisuelle des participants, prise à l'occasion de la randonnée.

12. Annulation

L'association organisatrice se réserve le droit d'annuler sans préavis la randonnée si les conditions météorologiques ou sanitaires l'exigent. Toute inscription ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement.

13. Admission, acceptation et connaissance du règlement

L'inscription à la randonnée vaut acceptation complète du présent règlement.

Numéros d'appel en cas d'urgence : 15 - 18 – 112

Organisation :

Delphine – 06 77 75 79 28 ; François – 06 32 51 81 04 ; Eric : 06 59 71 46 11